

JIG-A-LOO CANADA INC.
1100 rue du CONDE,
MONTREAL; QUEBEC; H3K 2E3
CANADA

PRODUIT: 10251-01-002 JIG1201 GRAPHITE EXTREME 311G

Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT..... MANUFACTURED FOR:
JIG-A-LOO CANADA INC.
1100 rue du CONDE, MONTREAL, H3K 2E3 (514-768-2867)
For Chemical Emergency
Spill Leak Fire Exposure or Accident
Call CHEMTREC Day or Night
DOMESTIC NORTH AMERICA 800-424-9300
INTERNATIONAL, CALL 703-527-3887 (collect calls accepted)

NOM DE PRODUIT..... 10251-01-002 JIG1201 GRAPHITE EXTREME 311G
FAMILLE CHIMIQUE..... GRAPHITE.
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... MELANGE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... 10251-01-002 JIG1201 GRAPHITE EXTREME 311G
USAGE DE PRODUIT..... ENDUIT.
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... 99-2060 / 004-1-73.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ACETONE	60-100	750 ppm	67-64-1	>9750 mg/kg RAT - ORALE	>16000 ppm (4 h) RAT - INHAL
ISOPROPANOL	3-7	400 ppm	67-63-0	>4720 mg/kg RAT - ORALE	12000 ppm (8 h) RAT - INHAL
POUDRE DE GRAPHITE	0.5-5	2.5mg/m3	7782-42-5	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
PROPANE	10-30	1000 ppm	74-98-6	>5000 mg/kg DERMAL-RABBITS	NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION
INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.

INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.

CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.

ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.

CONTACT AVEC LA PEAU..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.

EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.

LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L'EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... 399-465.

PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.

INFLAMMABILITE..... HAUTEMENT INFLAMMABLE.

SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE. ETINCELLES ET FLAMMES.

MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.

SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOLUME)..... 12.8.

SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE (% VOLUME)..... 1.9.

POINT D'ECLAIR (C), EN COUPELLE FERMEE .. LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST L'ACETONE @ -18C.

TAG

DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.

SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.

SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.

PRODUITS DE COMBUSTION

PRODUIT: 10251-01-002 JIG1201 GRAPHITE EXTREME 311G**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

PRODUITS..... VAPEUR ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
 PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL
 EST CLASSEE COMME:..... >15cm MAIS <100cm .
 RETOUR DE FLAMME..... OUI.

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS.
 FUITE/DEVERSEMENT AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
 CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE.
 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS
 MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE 50 DEG C.
 MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE..... PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.
 RESPIRATOIRE/TYPE..... LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.
 YEUX/TYPE..... VERRES DE SECURITE.
 CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.
 AUTRE/TYPE..... NON REQUIS.

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE..... AEROSOL.
 APPARENCE..... NOIR.
 ODEUR..... CETONE.
 SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.
 PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... 60 - 70.
 @ 20 C
 POINT D'EBULLITION..... 57-83.
 TAUX D'EVAPORATION..... PLUS DE 1.
 ACETATE DE BUTYLE NORMALE
 DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.
 (PAR POIDS)
 SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C)..... NON DISPONIBLE.
 pH..... NON APPLICABLE.
 DENSITE (LIQUIDE)..... 0.77-0.81.
 COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE.... NON DISPONIBLE.
 POINT DE CONGELATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.
 % DE LA VOLATILITE DE AEROSOL..... 97-99.
 (PAR POIDS)
 DENSITE (AEROSOL)..... 0.66-0.70.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE
 DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
 STABLE CHIMIQUEMENT:
 OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
 NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.
 COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.
 NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.
 REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.
 RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA REPRODUCTION N'EST PRESUME.
 IRRITATION DU PRODUIT..... IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.
 CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).
 CANCEROGENICITE DU PRODUIT..... LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).
 TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST PRESUME.
 MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST PRESUME.

PRODUIT: 10251-01-002 JIG1201 GRAPHITE EXTREME 311G

Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUE

ENVIRONNEMENTAL..... NON DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

MÉTHODE D'ÉLIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MÊME VIDÉS. ÉLIMINER CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AÉROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).
D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

Section 15: LEGISLATION

RÈGLEMENTS CANADIENS

CLASSIFICATION SIMDUT..... A,B5,D2B.
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 3.
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Environnemental) TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMESTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.

RÈGLEMENTS U.S.

NIVEAU DE HMIS - SANTÉ..... 2 HASARD MOYEN.
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 4 HASARD SEVERE.
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE B.
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 3.
L'INFORMATION DE SARA 313 : CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGRÉDIENTS LES CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTÉ DROIT-A-CONNAISSANT L'ACTE DE CFR 372. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.
VOC (w/w%)..... 26-27. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

NOTICE DE JIG-A-LOO CANADA INC..... LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR JIG-A-LOO CANADA INC. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT À DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S'EN SERVENT À LEURS PROPRES RISQUES. JIG-A-LOO CANADA INC. N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ÉVÉNEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU'AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S'APPLIQUENT PAS À N'UNE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.
PRÉPARÉ PAR..... TECHNICAL SERVICES
DATE DE PRÉPARATION JAN14/11